

La grève à l'amiante

Québec se souvient...

Il y a dix ans, le 13 février 1949, cinq mille mineurs d'amiante déclarèrent subitement la grève, à Asbestos et à Thetford Mines.

Si l'on excepte le nombre de travailleurs impliqués dans ce conflit, la déclaration de cette grève n'annonçait rien de sensationnel. Les simples citoyens tout comme les mineurs eux-mêmes, pensaient qu'il s'agissait d'une grève bien banale et de courte durée. Les dirigeants ouvriers, pour leur part, supputant les conséquences économiques désastreuses d'un tel conflit pour les compagnies impliquées s'attendaient également à un prompt règlement. Ces mines produisaient en effet plus de 70 p. 100 de toute l'amiante dans le monde libre. L'économie nord américaine se trouvait alors en pleine expansion et le minerais d'amiante était requis par nombre d'industries essentielles, on ne pouvait croire un seul moment que les producteurs d'amiante se paieraient le luxe de voir leur production paralysée au moment où la demande se faisait pressante.

Les journalistes dépêchés par les journaux et les agences de presse sur les lieux du conflit avaient été avisés qu'il s'agissait d'un conflit d'une journée et de peu d'intérêt pour le public.

Mais la grève de l'amiante déclarée le 13 février 1949, dura cinq mois.

Jamais conflit social n'avait fourni tant de matière à la presse, dans la province de Québec, eu égard aux demandes très modestes des travailleurs impliqués.

Les mineurs, en effet, demandaient une augmentation de salaire de 5 cents de l'heure, ce qui aurait porté leur salaire de base de 85 cents à un dollar. Ils demandaient également l'amélioration des conditions de travail et d'hygiène industrielle comme par exemple, le contrôle de la poussière d'amiante, ainsi que quelques bénéfices marginaux, déjà accordés par la plupart des industries canadiennes.

Si les compagnies avaient accordé l'augmentation de 15 cents l'heure (les papetiers gagnaient déjà \$1.25 l'heure) et rencontré à mi-chemin les autres demandes syndicales, cette grève aurait pris fin après deux ou trois jours et personne ne se souviendrait plus de la grève de l'amiante de 1949...

Mais les compagnies ne l'ont pas voulu ainsi. On se demande encore pourquoi elles ont refusé froidement des demandes aussi raisonnables? Et pourquoi la police provinciale fut-elle sur les lieux en moins d'une semaine? Pourquoi les mineurs furent-ils poursuivis pour un demi-million de dollars trois jours après avoir déclaré la grève? Pourquoi le gouvernement provincial a-t-il dénoncé la grève dès qu'elle fut annoncée? En d'autres termes, pourquoi la grève de l'amiante connut-elle une telle célébrité et pourquoi fut-elle l'une des plus dures luttes du mouvement ouvrier au Canada?

Pendant la grève et après, des centaines de réponses ont été données à ces questions. La plupart contenaient une parcelle de vérité. Il est impossible, en effet, d'expliquer brièvement un phénomène social d'une telle amplitude.

Le diagnostic des économistes avait du bon: Les travailleurs du Québec étaient fatigués des bas salaires payés par les compagnies qui exploitent les ressources naturelles de la province.

Le gouvernement provincial, par ailleurs, avait vainement tenté d'enfermer le travail organisé dans une camisole de force "légale". Mais le bill 5 avait rencontré une telle opposition du travail organisé, de l'Eglise et de la presse qu'il avait été retiré avant sa discussion par l'Assemblée législative.

Les changements technologiques jouèrent aussi leur rôle: les mineurs ne devaient plus travailler à ciel ouvert mais descendre dans des mines souterraines. Les travailleurs étaient inquiets au sujet de ces nouvelles conditions de travail; par ailleurs, les propriétaires des mines appréhendaient les demandes syndicales au sujet de la mise en vigueur de ces nouvelles conditions de travail: ils craignaient alors la co-gestion.

D'autre part, la question de l'hygiène industrielle passionnait l'opinion publique depuis quelque temps à la suite des scandales de St-Rémi d'Amherst où 40 hommes avaient succombé de la silicose en deux ans: on voudrait également une enquête sur les ravages de l'amiantose.

Finalement, les travailleurs concernés faisaient partie de la CTCC, une centrale syndicale qui avait émergé de la période d'après-guerre avec une organisation dynamique et militante. D'autant plus qu'elle avait dans le Québec des racines plus profondes que le Congrès du Travail du Canada et le Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Tous ces atouts eurent le don de préparer un terrain explosif. Pour la première fois, tout le Québec se sentit impliqué dans un conflit social.

C'est, je pense, ce qu'il convient de souligner. Le Québec se souvient de la grève de l'amiante, non seulement parce que les travailleurs de la province en bénéficient encore mais bien parce que toute la province y a participé de quelque manière que ce soit.

GERARD PELLETIER



Vol. XXXV — No 4

Ottawa, 20 février 1959

ST-HYACINTHE

Les travailleurs vont faire du piquetage devant l'hôtel de ville

Les grévistes de la Griffin Steel de St-Hyacinthe appuyés par les syndiqués affiliés au Conseil central, viennent de dénoncer l'attitude des autorités municipales de cette ville et ont décidé de faire une parade monstre à travers la ville et de faire du piquetage devant l'hôtel de ville.

Les travailleurs accusent les autorités municipales, le département de la police et le comité industriel de cette ville de favoriser la Griffin Steel afin d'y maintenir des salaires de famine et des conditions de travail inférieures et si possible, détruire le Syndicat des Métallurgistes.

Voici le texte complet de la résolution adoptée le 16

février par le Syndicat des Métallurgistes:

ATTENDU que la convention collective de travail entre la Compagnie Griffin Steel et le Syndicat des Métallurgistes de Saint-Hyacinthe est expirée depuis le 19 septembre 1958;

ATTENDU que les négociations qui ont suivi n'ont donné aucun résultat;

ATTENDU que les griefs des travailleurs concernant les conditions de travail se sont accumulés et ont provoqué un ma-

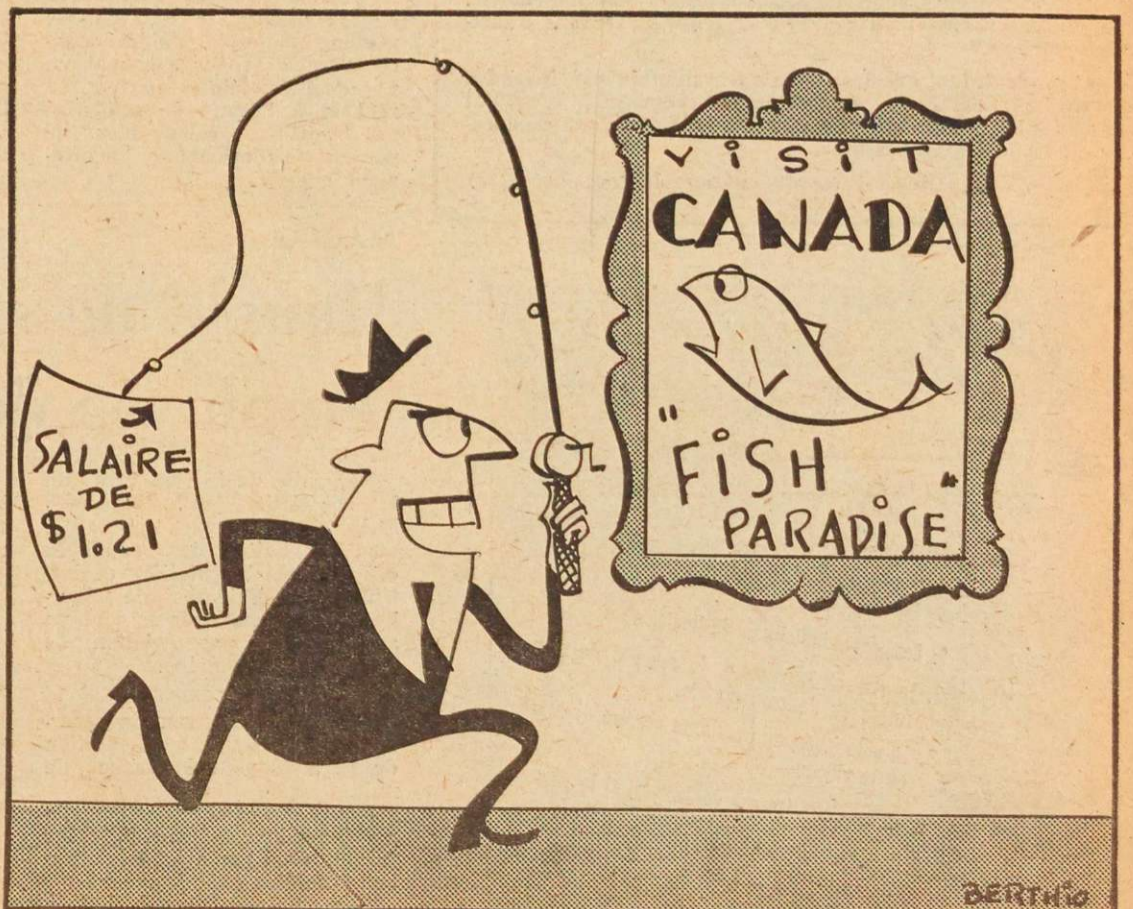
laise général dans l'usine de Griffin Steel;

ATTENDU que des menaces ont empêché un bon nombre de griefs d'être soumis régulièrement;

ATTENDU que les travailleurs d'une usine n'ont jamais déclaré de grève par caprice mais seulement lorsque des injustices répétées les ont provoqués;

ATTENDU que les travailleurs de Griffin Steel ont cessé

(Suite à la page 6)



C'EST CE QUI SE PASSE A LA GRIFFIN STEEL

Il faut augmenter le pouvoir d'achat

Si l'on veut que l'hésitante reprise économique à laquelle nous assistons depuis le début de l'année se poursuive, une nécessité saute aux yeux: augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs. On admet généralement que, n'eussent été les dépenses de consommation pendant la récente récession, celle-ci eût été beaucoup plus grave. Parlons net: si les unions avaient accepté le gel des salaires que proposaient les patrons, la nation toute entière en eût souffert.

Même des économistes du monde des affaires admettent maintenant cette vérité. Le professeur Summer H. Slichter, de l'université Harvard, s'est récemment attaqué au problème suivant: comment se fait-il que le revenu personnel, aux Etats-Unis, ait si bien tenu sa ligne en face du déclin abrupt de la production et de l'emploi? Slichter répond: GRACE, PRINCIPALEMENT, A LA HAUSSE DES SALAIRES. Celle-ci, selon lui, contribua deux fois plus à soutenir les revenus que les divers programmes gouvernementaux, dans la période qui va du mois d'août 1957 à juillet 1958.

Il est indispensable que les dépenses de consommation continuent d'augmenter fortement.

Nous sommes d'accord avec le Federal Reserve Board qui, parlant de la situation actuelle aux Etats-Unis, dit:

"L'accroissement continu de l'emploi et des revenus est susceptible de stimuler la consommation, laquelle pourra, une fois de plus, accélérer la reprise des affaires. La nécessité d'un stimulant additionnel apparaît de plus en plus clairement, puisque, dans un avenir pas trop lointain, plusieurs des facteurs qui ont provoqué ce que nous avons déjà de reprise pourront n'avoir plus d'effet... Bien que la baisse des déboursés des entreprises, le facteur majeur de la récession, paraît achevée, il semble peu probable que les investissements privés, soit pour les immobilisations ou les inventaires, augmentent fortement ou pour une longue période, à moins qu'une vigoureuse demande du consommateur ne supporte ce mouvement".

Non seulement faut-il que les salaires montent, mais il faut aussi que le gouvernement améliore le régime de sécurité sociale. Les pensions de vieillesse, malgré les augmentations apportées l'an dernier, sont encore péniblement insuffisantes. Il faudrait aussi élever les allocations familiales. Mais la question la plus urgente, en ce moment, c'est l'assurance-chômage. Nombre de chômeurs n'auront plus droit aux prestations, avec le chômage massif qui se prolonge. Bien des jeunes, parvenus à l'âge de travailler, n'auront même pas droit aux prestations, faute d'avoir eu la chance de travailler assez longtemps pour cela.

Nous ne soutenons nullement, loin de là, que les prestations d'assurance-chômage constituent une solution satisfaisante — tant pour le chômeur que pour l'économie.

La lettre d'octobre de la First Nation City Bank de New York contient ceci:

"Le pouvoir d'achat n'aura pas de base solide tant que l'assurance-chômage et les autres allocations de l'Etat ne seront pas remplacées en grande mesure par les revenus individuels. Peu de gens s'achètent une auto avec leurs prestations d'assurance-chômage."

Cependant, tant que les gens ne travailleront pas, il faudra étendre le système de prestations de chômage à ceux qui ont épuisé leur droit de les toucher et à ceux qui n'ont pas encore eu la chance de se qualifier.

(Renseignements ouvriers de novembre 1958)

Le syndicalisme du XXe siècle impensable sans le collet blanc

"Le syndicalisme de la deuxième moitié du XXe siècle a tout autant besoin du collet blanc que le collet blanc a besoin du syndicalisme pour remplir tous deux pleinement leur rôle dans notre société occidentale" déclarait en substance M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique spécialisé dans le secteur des collets blancs, à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, lors d'une récente journée d'étude, tenue au Palais Municipal de Port Alfred.

La journée d'étude, organisée par le Service d'éducation du Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean des Syndicats nationaux, réunissait plus de 125 employés de bureau, sous la présidence du directeur du Service, M. Roland Martel.

La séance a débuté, le matin par la présentation du film "Le collet blanc" suivi d'une discussion sur le rôle du syndicalisme chez l'employé de la classe moyenne. A midi, les participants assistèrent à la messe et prirent ensuite le repas en commun.

M. Jean-Robert Gauthier dirigea la séance de l'après-midi. Il expliqua comment la C.T.C.C. s'intéresse de plus en plus aux collets blancs. Elle a créé un bureau spécialement pour ce secteur de salariés, en 1958. Les collets blancs, continua-t-il, forment le groupe le plus nombreux de travailleurs et ce groupe ira, selon toutes prévisions, en s'accroissant chaque année avec l'automatisation et la spécialisation des tâches.

Selon le conférencier, il ne fait aucun doute que la C.T.C.C. et tout le mouvement ouvrier ne peuvent se passer du collet blanc pour accomplir leur mission sociale. Par ailleurs, continue-t-il, les collets blancs peuvent apporter au mouvement, des qualités qui les caractérisent. Le collet blanc a un sens de l'ordre, de la précision. De beaucoup plus instruit que les autres groupes de travailleurs, le collet blanc manque toutefois d'indépendance d'esprit vis-à-vis du patron. Ces qualités, jointes au sens du réel et à l'esprit de solidarité des travailleurs collets bleus ne peuvent qu'enrichir le mouvement ouvrier.

La même destinée

Le conférencier s'excuse ensuite de distinguer collets blancs et collets bleus, puisque, poursuit-il, tous deux, sur le plan économique, ont la même destinée, étant tous deux des salariés, dépendant d'un patron, même si le premier accepte un peu trop facilement le paternalisme. Trop souvent, inconsciemment sans doute, il espère faire sa vie sans le syndicalisme, arriver à des postes supérieurs par ses propres moyens. La réalité est cependant cruellement autre. A quelques exceptions près, le collet blanc n'obtient pas de réussite personnelle et, moins que l'ouvrier, de réussite de groupe. Sa réticence vis-à-vis du syndicalisme a fait du collet blanc le "prolétaire du XXe siècle".

Heureusement pour lui cependant, le mouvement ouvrier bâti de peine et de misère par les travailleurs d'usines, de mines, etc., accueille à bras ouverts le collet blanc qui profite ainsi du syndicalisme. Bientôt le fossé, séparant les deux groupes, sera comblé et l'on pressent déjà l'union de l'ensemble des salariés.

Reconnaissance éternelle

Les collets blancs doivent une reconnaissance éternelle à leurs confrères ouvriers qui, au risque de leur pain souvent, de leur liberté et de leur vie quelquefois, ont créé ce mouvement de libération, ce mouvement de promotion, ce mouvement d'évolution sociale dynamique qu'est le syndicalisme. Pour tous les travailleurs c'est le seul mouvement efficace, le seul mouvement capable de faire respecter la dignité humaine, la dignité de chacun des hommes que l'entreprise, souvent sans le vouloir sans doute, aurait détruite.

Un défi

L'intégration du collet blanc au mouvement ouvrier et l'adaptation du mouvement ouvrier au

collet blanc est un véritable défi que nous devons relever. Il nous faut adapter les techniques de négociation, renouveler la formulation des conventions collectives pour répondre aux exigences profondes des collets blancs. L'étude approfondie des problèmes professionnels comme l'ancienneté, la classification des fonctions, l'éducation syndicale et professionnelle s'impose. A tout prix, il nous faudra coordonner les efforts.

Le mouvement ouvrier se doit d'injecter une conscience professionnelle afin d'inciter le collet blanc à mieux servir l'entreprise mais surtout l'homme que sert l'entreprise. L'éducation peut ici jouer un rôle prépondérant en permettant ainsi à l'employé de bureau, au commis de magasin, au fonctionnaire de s'épanouir sur le plan du travail.

Des échanges entre les deux groupes de travailleurs sont d'une urgente nécessité pour que chacun apprenne à mieux connaître l'autre.

Le plus grand défi que doit sans doute relever la C.T.C.C. c'est de trouver le moyen de répondre aux nombreuses demandes d'organisation de groupes de collets blancs à travers la province. Les tâches quotidiennes urgentes ne devront plus drainer toutes les énergies du mouvement. Il faut désormais trouver la formule qui nous permettra de syndiquer tous les groupes. Certes la chose n'est pas facile mais il nous faut la réaliser car il s'agit de la libération, de la promotion et de l'épanouissement humain de nos confrères travailleurs.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:
FERNAND BOURRET
Intérimaire:
GERARD PELLETIER

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Drott", 375, rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 ALLIÉ

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

MAGOG

Hausse de salaire aux employés de l'hôpital

Par suite de la signature de la convention collective entre l'hôpital Providence, de Magog, et l'Association des employés des services hospitaliers et institutions religieuses de Sherbrooke, les employés se sont vu accorder une augmentation de \$3 à \$4 par semaine.

Nouvelle convention

La nouvelle convention accorde également une augmentation de \$2 à \$3 pour la prime de nuit.

Une fête chômée additionnelle a été aussi accordée, soit le 1er juillet. Ceci porte à 10 le nombre des fêtes chômées.

Les employés auront droit à trois semaines de vacances après huit ans de service.

De plus, les employés jouiront d'un congé hebdomadaire continu de 24 heures au lieu de deux demi-journées.

Deux ans

Cette convention collective a été signée pour une durée de deux ans.

L'hôpital Providence était représenté par les RR. SS. Anne-Marie du Sacré-Coeur, supérieure, et Benoît-Jésus, économiste. La partie syndicale était représentée par M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central, et Mme Yvon Sylvain, présidente du local.

Les négociations se sont faites dans un esprit de compréhension mutuelle.

VÉRIFIEZ SI TOUT Y EST

Mr. Jean Roy
123, rue de la Reine
Québec 2 (P.Q.)

Mr. David Samson
4567, rue du Fort
Montréal 25 (P.Q.)

LE TIMBRE
L'ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR
L'ADRESSE DU DESTINATAIRE
LE NUMÉRO DE ZONE POSTALE
DE ROUTE RURALE OU DE
CASE S'IL Y A LIEU

1. Les nom et initiales du destinataire
2. La rue et le numéro, le numéro de route rurale ou de case postale.
3. La ville (avec, au besoin, le numéro de zone), ou le village
4. La province (ou son équivalent) et le pays
5. Vos propres nom et adresse en haut à gauche ou au verso

POSTES CANADIENNES

LA GREVE DE L'AMIANTE



Trois héros de la résistance ouvrière pendant la grève de l'amiante dont nous célébrons actuellement le dixième anniversaire. De gauche à droite, on remarque M. Daniel Lessard, secrétaire de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie Minière; M. Rodolphe Hamel, président de la Fédération lors du conflit et M. Armand Larrivée, d'Asbestos, président actuel de la Fédération.

Le "New Look" dans les assemblées syndicales destinées aux femmes

(De notre correspondant de Londres:
Kenneth C. RATHBONE)

LONDRES (CPA) — Pendant longtemps, le recrutement des travailleurs féminins a posé de graves problèmes aux organisations syndicales mais les trade-unions en Angleterre viennent de résoudre en partie ce problème en organisant des réunions nouveau genre: on présente des parades de modes et des démonstrations de cosmétiques aux assemblées syndicales où l'on veut la majorité des travailleuses.

Les organisateurs syndicaux, en effet, étaient grandement découragés de la faillite des réunions ordinaires, même lorsqu'on présentait des films en vue d'attirer les "futurs" membres aux assemblées d'organisation. Même une assemblée convoquée et annoncée par toute la ville de Londres pour discuter du principe: à travail égal, salaire égal, n'avait attiré que deux personnes.

Les réunions "new-look" ont remporté au contraire de grands succès, selon un rapport présenté récemment.

A la suite d'une première expérience fructueuse le Conseil des Métiers de Londres a convoqué avec un égal succès de semblables assemblées.

De gros syndicats de Londres et de Manchester présentent régulièrement des parades de modes pour les femmes syndiquées et la firme de cosmétiques Max Factor doit donner des démonstrations pendant tout le mois de février.

Alors qu'on a adopté cette politique depuis deux années, les effectifs ont augmenté de plus de 30 p. 100; cette hausse n'est certainement pas due uniquement aux assemblées nouveau genre mais on est d'accord pour reconnaître que ces réunions ont grandement aidé au recrutement. "Ces démonstrations de cosmétiques et ces parades de modes ne créent pas des syndiquées convaincues mais elles donnent la chance d'entrer en contact avec les futurs membres et préparent une atmosphère sympathique".

Par exemple, le comité d'organisation féminine de Bristol a rempli une salle à proximité d'une manufacture non-organisée en annonçant une assemblée syndicale et une démonstration de produits de beauté. Des circulaires ont été distribuées à la porte de l'usine pour annoncer l'événement et 300 travailleuses assistèrent à la réunion. L'usine est maintenant organisée.

Le Trade Council de Birmingham a attiré 1,800 personnes à une assemblée de ce genre et il a dû refuser la porte à plus de 300 autres parce qu'il n'y avait plus de place.

Après avoir étudié les résultats de ces diverses expériences et de plusieurs autres, le Comité consultatif des "Trade Unions" recommande aux fédérations de conseils de métiers et aux conseils de métiers de mettre ces expériences à profit dans leurs centres respectifs.

Tous les travailleurs devraient être couverts par l'assurance-chômage

La CTCC et le Conseil Canadien du Bien-être d'accord

Dans son dernier mémoire au Cabinet fédéral, la CTCC a longuement insisté sur les amendements à apporter à la Loi de l'Assurance-chômage en demandant que les prestations soient augmentées, que la durée des prestations soit également augmentée et que tous les salariés soient couverts par cette loi.

"La CTC, dit le mémoire, demande que la Loi soit étendue à tous les salariés, même à ceux dont l'emploi est très stable, de façon à mieux répartir les risques. Le Gouvernement lui-même devrait verser une contribution plus élevée que celle qu'il verse présentement au fonds d'assurance-chômage car nous considérons que l'ensemble de la population doit assumer le coût de certaines formes de chômage. Nous suggérons que la part du Gouvernement soit au moins égale à la part que versent actuellement les employeurs et à la part que versent les travailleurs."

Plus loin, la CTCC explique les raisons de cette demande. Une contribution plus élevée du gouvernement et l'application de la loi à tous les salariés permettraient d'améliorer les bénéficiaires et de prolonger leur durée. Cela permettrait aussi, de poursuivre la CTCC, de créer de nouvelles classes afin de maintenir une relation convenable entre les prestations et les revenus des assurés.

Un point d'appui

Il est intéressant de noter que ces revendications rejoignent précisément celles qui ont été suggérées par le Conseil Canadien du Bien-être et qui viennent d'être publiées en brochure sous le titre: La Sécurité sociale pour le Canada (1).

Le Conseil Canadien du Bien-être, après avoir étudié diverses mesures de sécurité sociale, dont

Québec

Le Syndicat national catholique des Services hospitaliers de Québec s'est choisi dernièrement les officiers suivants: MM. Alexis Bérubé, président; Alex. Fiset, vice-président; Hervé Rousseau, secrétaire-archiviste; Laurent Rhéaume, assistant-secrétaire-archiviste; Wilf. Brousseau, secrétaire-correspondant; Antoine Massé, secrétaire-financier; Gilbert Beaulieu, assistant-secrétaire-financier; David Asselin, secrétaire-trésorier; Pierre Lavoie, gardien et Alexandre Dubé, sentinelle.

celles des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes malades, aborde, dans cette brochure, le problème de l'assurance-chômage et fait à ce sujet, cinq recommandations.

L'une a trait à l'extension des bénéficiaires, l'autre au rapport à conserver entre la prestation et le salaire. Voici comment elles se présentent:

L'extension des bénéficiaires

"Des groupes importants d'employés sont encore exclus, en grande partie, de l'assurance-chômage: c'est le cas des travailleurs agricoles, des domestiques, des instituteurs, du personnel des hôpitaux, et des institutions de bien-être, des employés municipaux, provinciaux et fédéraux et des salariés dont le revenu dépasse \$4,800 par année. L'inclusion des travailleurs agricoles et des domestiques présente des difficultés administratives mais que l'on peut sans doute surmonter, au moins partiellement. Il ne semble n'y avoir aucune raison logique ni du point de vue administratif, ni à cause du risque de chômage, ni pour des motifs d'équité de ne pas admettre à l'assurance-chômage les autres groupes d'employés.

Ce serait l'idéal que chaque travailleur rémunéré soit protégé par l'assurance-chômage. Bien que le risque de chômage varie d'une occupation à une autre, il est quand même plus ou moins présent partout. Le principe fondamental de l'assurance-chômage n'est-il pas que tous les travailleurs qui ont un emploi, y compris ceux dont la situation est la plus stable, contribuent à un fonds commun, pour venir en ai-

de à ceux qui, bien que capables et désireux de travailler, sont momentanément empêchés de le faire? D'où le système d'assurance-chômage devrait, autant que possible, être supporté financièrement par tous les travailleurs rémunérés à qui également on devrait étendre cette protection, sans exception."

Le rapport entre la prestation reçue et le salaire gagné

"Les prestations actuelles de l'assurance-chômage représentent environ 50 pour cent des émoluments moyens. Ceci est fréquemment une source de difficultés pour le bénéficiaire et sa famille; c'est aussi la cause d'une situation anormale pour autant que les autorités publiques doivent accorder une assistance financière additionnelle aux bénéficiaires de l'assurance-chômage. On ne possède pas, pour notre pays, de données précises qui nous permettraient de définir le montant minimum de prestations qui, tout en n'induisant pas les gens à ne pas travailler, les assurerait d'un revenu suffisant pour les préserver de la misère. Certaines études ont cependant révélé que des prestations égales aux deux tiers du revenu environ étaient nécessaires, du moins dans certaines régions des Etats-Unis, pour couvrir seulement les déboursés que l'on ne peut différer."

(1) La Sécurité sociale pour le Canada, brochure de 20 pages, en vente au Service d'Éditions, le Conseil Canadien du Bien-être, 53, avenue Parkdale, Ottawa 3, Ont., au prix de 25 cents l'unité.

Une seule police protège toute la famille

- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!
- C'est la grande demande du jour.

CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

Compagnie mutuelle d'assurance-vie

41 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL 1 — VI. 5-3291

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Négociations post-arbitrales à la Shawinigan Chemicals

Après huit mois de négociations directes, de conciliation et d'arbitrage, les pourparlers avec la Shawinigan Chemicals entrent dans une phase critique alors que la sentence arbitrale doit être communiquée d'une journée à l'autre aux travailleurs et que ces derniers prendront alors une attitude définitive sur le sujet.

En effet, les arbitres ont mis fin le 29 décembre au délibéré en vue de rendre une sentence arbitrale. La discussion devint impossible. Le président du conseil et les arbitres devraient produire leur sentence sous peu. Aussitôt cette sentence arbitrale connue les négociations post-arbitrales commenceront.

Nous vous donnons un résumé très court des trois ou quatre principales clauses en négociation.

1—Droit de la gérance

C'est le point sur lequel la Compagnie fait sa bataille et toutes ses autres propositions se rattachent à celle-ci. La convention de 1956 accordait à la gérance le droit d'agir mais ne donnait pas à ses décisions un caractère irrévocable.

Aujourd'hui, la Compagnie veut des droits exclusifs et illimités.

La Compagnie veut être en position d'ignorer le Syndicat. Elle veut enlever aux travailleurs le droit de dire leur mot quand elle prendra des décisions qui leur font du tort. Si les travailleurs acceptaient cette clause, non seulement la Compagnie se sentirait libre de leur faire la vie dure par ses décisions, mais même devant un conseil d'arbitrage elle pourrait refuser de s'expliquer, en invoquant les droits de la gérance.

De son côté, le Syndicat demande, non seulement le maintien de la clause de la convention mais il veut l'améliorer afin d'éviter les difficultés et la confusion que la Compagnie réussissait à créer en disant que "ses droits de gérance" étaient en cause.

2—Procédure de Grieffs

Cette intention de tout mener en se fichant des travailleurs et de leurs droits, la Compagnie la manifeste encore clairement quand elle prétend modifier la clause de grieffs. Dans la dernière convention cette clause commençait comme suit: "Tout grieff sera rapporté dans les dix jours de son occurrence, si possible..." Aujourd'hui, le Syndicat demande de renforcer cette clause en disant: "Tout différend, tout grieff, toute plainte,

tout malentendu concernant les conditions de travail prévues ou non dans la convention..." La Compagnie, au contraire, veut remplacer cet article par le suivant: "Les grieffs relatifs aux stipulations de la convention collective seront présentés dans un délai de 5 jours de leur occurrence."

La différence est énorme. Au lieu de "Tout grieff" c'est-à-dire toutes les plaintes individuelles ou collectives des ouvriers qui se croient lésés ou injustement traités; la Compagnie restreint le droit de grieffs aux seules stipulations de la Convention. Mais une convention ne peut prévoir tous les cas ni toutes les conditions de travail pour deux ans à venir. Et si quelque chose n'est pas prévu à la convention, le Syndicat ne pourrait pas le discuter, encore moins faire un grieff. Les ouvriers ne sont pas prêts à accepter pareille clause!

3—Ancienneté

La demande du Syndicat en ce qui concerne l'ancienneté vise à donner aux travailleurs un maximum de sécurité en leur garantissant le respect de leurs années de service, dans les cas de: promotion, transfert, déplacement, mise-à-pied, ré-emploi. Le but du Syndicat est simple: Dès qu'un travailleur peut répondre aux exigences normales d'une tâche, il doit être sûr de l'obtenir; le syndicat veut l'assurance que la compagnie ne pourra lui préférer un travailleur plus jeune.

Or, non seulement la Compagnie refuse d'améliorer cette clause d'ancienneté mais elle en propose une autre qui serait 10 fois pire. En effet, la Compagnie propose que l'ancienneté ne soit reconnue que si le travailleur "est en état de remplir les exigences de l'emploi telles que déterminées par la Gérance" sans autres entraînement ni expérience.

Cette clause signifierait que la Compagnie pourrait ignorer n'importe quand le droit d'ancienneté... et nous avons tout lieu de croire qu'elle ne se gênerait pas pour le faire...

4—Les salaires

Sur les salaires, la demande du Syndicat est de porter le taux de base à \$2.00 de l'heure et de hausser proportionnelle-

ment les autres taux, c'est-à-dire à un niveau tout à fait normal si l'on considère les besoins légitimes d'une famille moyenne.

Non seulement la Compagnie refuse cette demande sans formuler aucune offre mais elle demande de détacher les travailleurs de la Fonderie pour en faire une unité séparée avec une échelle de salaire distincte, c'est-à-dire à des salaires inférieurs aux autres employés.

Après avoir examiné ces quelques points, une conclusion s'impose. A moins que la Compagnie ne change brusquement son attitude, le Syndicat, les travailleurs devront très bientôt livrer une lutte sérieuse. Accepter les propositions de la Shawinigan Chemicals seraient pour les travailleurs abandonner tous les gains syndicaux chèrement acquis depuis 10 ans, ce serait pour les travailleurs renoncer à se faire respecter comme travailleurs et comme hommes.

Cela doit être clair pour tous les travailleurs et cela doit être clair aussi pour toute la population.

Nous avons voulu donner quelques grandes lignes des demandes syndicales et patronales afin de renseigner nos lecteurs pour qu'ils fassent bloc avec les travailleurs de Shawinigan qui auront à décider de leurs conditions de travail dans un avenir prochain.

Créé Chevalier du St-Sépulcre



M. Albert Charpentier, ancien président général de la CTCC, qui a été créé il y a deux semaines chevalier de l'Ordre équestre du St-Sépulcre au cours d'une cérémonie sous la présidence de Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger.

M. Albert Charpentier fut également président du Conseil central de Montréal siège actuellement comme représentant ouvrier sur la Commission des relations ouvrières.

Gréviste acquitté en Cour Municipale

En Cour Municipale, à Montréal, le Juge Roland Lamarre a acquitté Gérard Taylor d'une accusation, qui pesait sur lui, d'avoir troublé la paix en criant alors qu'il faisait partie d'une ligne de piquetage aux abords de la compagnie Pert Hosiery, 8330, rue Esplanade, Montréal.

Les employés de cette compagnie sont en grève depuis 10 mois en vue d'obtenir leur reconnaissance syndicale.

Le juge en est venu à la conclusion que la preuve offerte à l'appui de la plainte était nettement insuffisante. Le Tribunal a ajouté qu'il ne pouvait voir dans la preuve présentée les éléments essentiels de la prétendue offense. La Cour acquitta donc Taylor sur-le-champ. Me Pierre Legrand représentait l'accusé.

CE QUI SE PASSE A OTTAWA

Les hausses de salaire n'ont pas causé l'inflation

Les grandes manoeuvres concertées en vue de faire du travail organisé le bouc émissaire de l'inflation ont été dénoncées lors du débat sur le discours du Trône à Ottawa, par le député CCF de Témiscamingue, M. Arnold Peters.

Les statistiques officielles publiées par le gouvernement suggèrent au contraire que les salaires ont moins augmenté que la productivité, dit-il.

"Ceci vient complètement contredire les affirmations des associations de manufacturiers, des journaux et des publications financières que les augmentations de salaire sont la cause du coût élevé de la vie.

Pendant la période de 1947 à 1955, précise le député, la productivité a augmenté de 32.12 p. 100 tandis que les salaires réels n'ont augmenté que de 30.51 p. 100.

Des statistiques encore plus abondantes nous démontrent que les salaires et les prix augmentent indépendamment les uns des autres.

Les demandes de salaires fai-

tes par les syndicats ont été consenties librement par les employeurs et justifiées devant des conseils d'arbitrage et devant l'opinion publique afin de maintenir le standard de vie des employés et ces augmentations ont été accordées souvent des mois et des années après la hausse des prix.

Le député a ensuite cité le cas de la compagnie Massey-Harris qui a pu augmenter ses profits de 254 p. 100 sur une période de dix ans. La Stelco a vu ses profits augmenter de 790 p. 100 de 1946 à 1956 tandis que le salaire moyen des travailleurs n'augmentait que de 60 p. 100.

MONTREAL

Cours de personnalité pour les fonctionnaires

Quelque 70 fonctionnaires municipaux commenceront une série de cours de personnalité mardi et jeudi soir prochains, vient d'annoncer M. René Constant, président du Syndicat National des Fonctionnaires Municipaux de Montréal, Inc.

Ces cours, organisés par le Service d'Éducation du Syndicat, comprennent 12 séances chacun. Les participants à la première année suivront leurs cours, le mardi soir, du 17 février au 28 avril 1959 et ceux de deuxième année, le jeudi soir, du 19 février au 30 avril 1959, de 6 heures à 10 heures, au restaurant "Au Réchaud", 305 est, rue Craig.

Les séries de cours se termineront par une soirée de graduation le samedi 9 mai 1959. En annonçant la nouvelle, M. René Constant a souligné que c'était dans le but de faciliter les relations avec le public que le Service d'Éducation organisait ces cours qui font partie d'un vaste programme visant à développer la conscience et la compétence professionnelles et syndicales des fonctionnaires municipaux de Montréal. Parmi les autres articles au programme d'éducation, M. Constant a mentionné les cours d'administration municipale, connus sous le nom d'"Ateliers de la Fonction Publique", les rencontres syndicales, les séances d'initiation syndicale et professionnelle, le dossier d'in-

formations syndicale et professionnelle, distribué à tous les nouveaux fonctionnaires de l'Hôtel de Ville, et une foule d'autres. Les fonctionnaires municipaux qui n'ont pu encore s'inscrire aux cours de personnalité peuvent le faire sur place lors de l'ouverture mardi ou jeudi soir.

M. Constant a par ailleurs souligné que l'activité éducative du Syndicat National des Fonctionnaires Municipaux de Montréal, Inc., n'est pas exclusivement réservée à l'éducation syndicale, mais cherche surtout à faire des fonctionnaires municipaux de meilleures conditions de travail, mais il cherche par tous les moyens à augmenter le rendement de ses 3,500 membres dans le but de mieux servir l'administration et surtout le contribuable.

10e anniversaire de "La Voix des Manuels"

MONTREAL (POC) — L'un des très peu nombreux journaux ouvriers de la province de Québec, "La Voix des Manuels", organe de la Fraternité canadienne des employés municipaux, dont M. Léo Lebrun est le fondateur, célèbre ce mois-ci son dixième anniversaire.

A cette occasion le rédacteur de ce journal syndical déclare: "Un journal ouvrier est d'une importance primordiale pour la classe laborieuse. Il est le seul qui publiera les faits tels qu'ils sont, sans induire les ouvriers en erreur; le seul qui met à jour les législations anti-ouvrières et fait une lutte constante contre les supposés "représentants du peuple" qui se font valoir de plus en plus "spécialistes anti-ouvriers". Lorsqu'il y a des conflits ouvriers ce ne sont pas les journaux quotidiens qui donnent au public les raisons du conflit, qui le met au courant des agissements des défenseurs du patronat, "notre bonne police provinciale", contre les grévistes. Le public doit se fier à la presse ouvrière pour puiser toutes les informations et connaître les faits réels."

A LA MAISON MONTMORENCY

La retraite annuelle des dirigeants de la CTCC aura lieu du 23 au 26 mars 1959

La retraite annuelle des dirigeants et permanents syndicaux de la CTCC aura lieu cette année à la Maison Montmorency, du 23 au 26 mars prochain.

Cette année, le prédicateur de la retraite sera le Révérend Père Wilfrid Gariépy, s.j., directeur national des Lignes du Sacré-Coeur. M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC, qui nous communi-

que la nouvelle, souligne que c'est un prédicateur de grande compétence et d'une grande compréhension des besoins spirituels.

Afin de bien commencer la retraite, ceux qui désirent y participer sont priés d'être rendus à la Maison Montmorency pour 8.30 p.m., le lundi soir, soit le 23 mars alors qu'aura lieu le premier exercice. On est également prié de donner son nom comme participant avant le 15 mars.



Les réalisateurs et leurs amis se rencontrent devant Radio-Canada, à l'occasion du piquetage quotidien. De gauche à droite, 1ère rangée: Guy Mauffette, Marcel Dubé, Monique Miller, Paul Blouin, Louise Rémy, (derrière Raymond Levesque) Mme Langlois (née Dionne, l'une des quintuplettes), Denise Pelletier, M. Langlois et Gerald Renaud. De quoi garnir une émission "en or" ... si la TV fonctionnait!

Les syndicalistes VS l'Office du Tourisme

MONTREAL (POC) — L'Office montréalais du tourisme s'est mérité les semonces de représentants du monde ouvrier lorsqu'il a suggéré, au début de février, que l'on impose à tous les salariés qui gagnent leur vie à Montréal une taxe spéciale de \$5.00 pour constituer un fonds de déneigement des rues. L'on sait qu'une proposition antérieure à l'effet que l'on impose une taxe de \$10.00 sur les automobilistes utilisant les rues de Montréal a déjà été présentée.

MM. Roger Provost, président de la Fédération des travailleurs du Québec, Louis Laberge, président du Conseil du travail de Montréal et Horace Laverdure, président du Conseil central des syndicats nationaux, tous trois conseillers municipaux, ont qualifié cette suggestion de stupide et malvenue.

"C'est une suggestion stupide, déclare M. Provost. Comme si c'étaient les salariés qui avaient besoin des rues de Montréal alors que c'est parmi eux que l'on trouve ceux qui n'ont pas de voiture."

"De plus, de poursuivre M. Provost, la taxe proposée ne tient aucun compte de la différence des salaires. Ce sont les conducteurs de camions, au lieu de leurs propriétaires qui paieraient pour le déneigement? Et le patron de 50 employés qui posséderait plusieurs véhicules paierait la même taxe que ses employés? L'office du tourisme devrait décidément se mêler uniquement (et davantage) d'attirer des touristes à Montréal."

De son côté, M. Louis Laberge a déclaré: "On impose une taxe spéciale quand il y a un besoin spécial. L'Office montréalais du tourisme a toujours le droit de faire des suggestions comme groupe mais s'il y a des propositions à faire, il devrait commencer par en faire sur le tourisme."

"On se demande ce qu'il vient faire dans une pareille question," de conclure M. Laberge.

M. Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal, n'a pas accueilli plus favorablement cette suggestion. "Même si je n'aime pas beaucoup la taxe sur les automobiles, dit-il, je la considère au moins plus logique que cette taxe sur les salariés qui serait bien plus discriminatoire que l'autre. Je ne puis concevoir une pareille taxe. Elle va contre tout bon sens."

JOLIETTE

Sous la présidence de M. Noël Lacas, agent d'affaires du Conseil central de Joliette, trois syndicats de cette région élaient récemment leurs officiers pour la prochaine année.

* * *

Les employés de biscuiterie

MM. Henri Thouin, président; Maurice Latendresse, vice-président; Fernand Carrière, agent d'affaires; Raynald Rivest, secrétaire-archiviste; Fernand Carrière, trésorier; René Comtois, secrétaire-financier; Roland Rainville, sentinelle.

Le Syndicat de l'Imprimerie

MM. Charles Henri, président; P. Sansregret, vice-président; Agent d'affaires, Gérard Gauvreau; trésorier, Alphonse Latendresse; Mlle Pauline Desseres, vice-présidente; M. Guy Dénommé, secrétaire-archiviste; MM. Marcel Deslauriers, Claude Robert et Mlle Pierrette Gauvreau, directeurs et M. Léo Bellemarre, sentinelle.

* * *

Pulpe et papier de Crabtree Mills

MM. Philippe Léveillé, président; Eddy Landreville, vice-président; Guy Lévesque, secrétaire-archiviste; Yvan Généreux, secrétaire-trésorier; Gérard Rivest, secrétaire-archiviste; Bernard Morin, secrétaire-correspondant et Georges Héту, sentinelle.

Vaste projet de la Fédération du Commerce

Monsieur Jean-Robert Gauthier, conseiller technique à la C.T.C.C., spécialisé dans le secteur des collets blancs, a exposé devant les membres du Bureau fédéral de la Fédération des Employés du Commerce, siégeant à Montréal, le 1er février, un projet qui permettrait à la Fédération du Commerce de réaliser le programme d'expansion qu'elle adoptait à son congrès annuel tenu à Sherbrooke en juillet dernier.

Un comité de coordination a été formé comme premier jalon et ses membres ont été nommés par région. Ce sont: MM. Louis-Philippe Deroy, Québec; Jean Riopel, Montréal; Rodrigue Plamondon, Chicoutimi-Lac-St-Jean; Ludovic Rousseau,

Cantons de l'Est. Le président de la Fédération, M. Henri-Paul Auger, est ex-officio membre de ce comité de coordination.

Ce comité aura l'entière responsabilité de conduire les travaux. Cinq tâches principales recevront son

attention:

- a) l'organisation syndicale;
- b) l'éducation;
- c) les enquêtes;
- d) l'étude de l'avenir du commerce;
- e) la politique à suivre.

L'organisation syndicale, qui est le premier objectif de la Fédération du Commerce, reste liée aux études qui seront faites de la situation économique de ce secteur et de son évolution en face de l'automation.

L'éducation est non de moindre importance pour consolider les syndicats existants. En coopération avec le Service d'Education de la C.T.C.C., la Fédération étudiera la possibilité d'organiser une fin de semaine d'études sur les problèmes professionnels et d'organisation du commerce.

Une enquête en vue de connaître les attitudes diverses des employés du commerce, tant syndiqués que non syndiqués, sera confiée à Monsieur Joseph Naud, qui a déjà entrepris une enquête de ce genre parmi les employés de bureau.

Le comité de coordination fera une analyse "serrée" des raisons du succès et des causes de l'insuccès de certaines expériences du passé afin de tirer des conclusions sur lesquelles le prochain congrès de la Fédération sera appelé à prendre action.

Du nouveau à Montréal:

Les syndicats de Montréal seront en congrès le 12 avril 1959

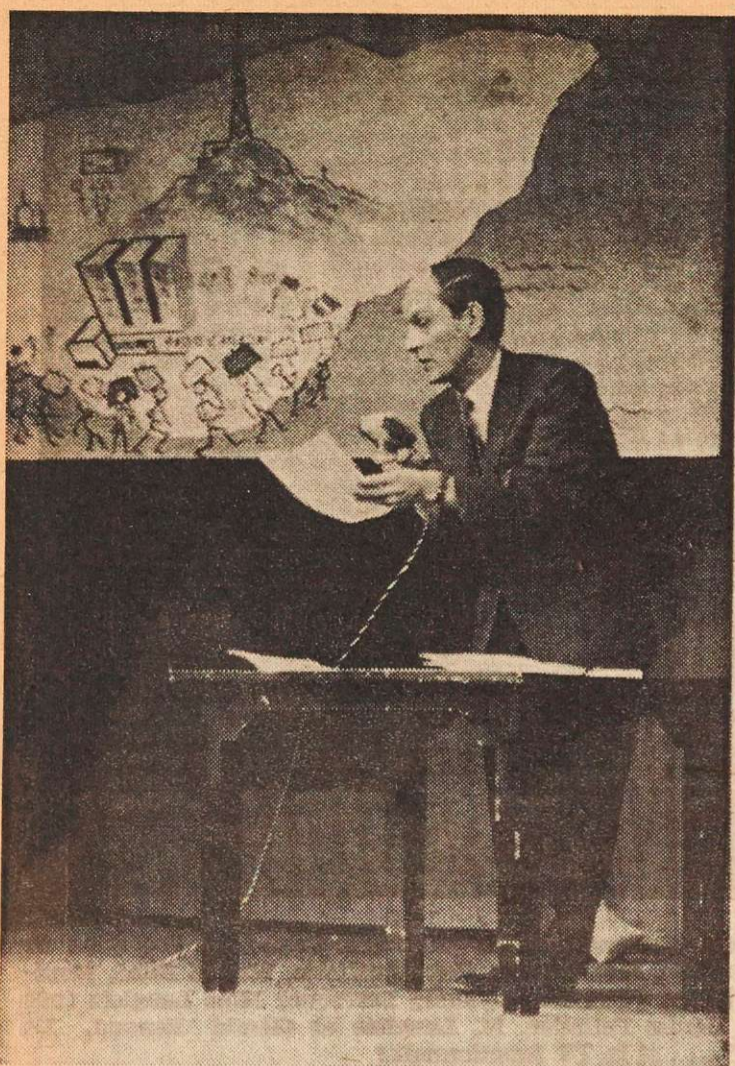
Lors de sa réunion du 13 février dernier, le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal a décidé de convoquer un congrès régional pour le 12 avril prochain.

Depuis plusieurs mois déjà ce projet était à l'étude. Pour le réaliser, il a fallu amender la constitution du Conseil central, ce qui fut fait à la dernière réunion.

Les dirigeants du Conseil espèrent que la plupart des 150 délégués qui forment l'assemblée générale du Conseil central participeront à ce premier congrès régional qui marquera sans doute une étape importante dans la vie du conseil et de ses syndicats affiliés.

Les avis de convocation adressés ces jours-ci à tous les syndi-

cats contiennent les ordres du jour du congrès. En somme, les délibérations porteront sur deux catégories de sujets: la régie interne du Conseil central et, par ailleurs, les problèmes municipaux, scolaires et toutes autres questions d'intérêt public susceptibles de faire l'objet d'une résolution. Parlant de résolutions, rappelons que tous les syndicats affiliés au Conseil central sont invités à faire parvenir au secrétariat, d'ici le 1er avril, tous les projets de résolution qu'ils désirent porter à l'attention du congrès.



René Lévesque, commentateur no 1 de la télévision canadienne, a été pour le grand public, l'interprète no 1 du conflit en cours à Radio-Canada. On le voit ici, au milieu du spectacle des artistes "Difficultés temporaires" alors qu'il explique l'origine de la grève des réalisateurs, son historique et l'attitude de la Société. A chaque spectacle, des milliers de spectateurs reçoivent un cours traitant du syndicalisme.

Notre-Dame du Lac

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, le Syndicat catholique de l'Industrie du bois ouvré de Notre-Dame, est maintenant dirigé par les officiers suivants: MM. Lionel Martin, président; Philippe Pellerin, 1er vice-président; Maurice Lebrun, 2e vice-président; Donat Cloutier, secrétaire-correspondant; Lionel Pelletier, secrétaire-archiviste; Albert Voisine, secrétaire-financier; Béloni Perron, trésorier; Joseph Viel et Eric Morneau, directeurs.

Montréal

Sous la présidence de M. Roger Mathieu, président général de la CTCC, l'Association des concierges des écoles du district de Montréal a procédé dernièrement à l'élection de ses officiers. Ont été élus: MM. Bernard Vezeau, président; Roméo Garceau, 1er vice-président; Lawrence Anderson, 2e vice-président; Jean-Paul Blain, secrétaire; Geo. Marson, trésorier; Colomban Chapat, sentinelle; Clément Lauzon, Marcel Bertrand et Florimond Riffou, directeurs.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839

Plessisville

Les employés de la Coopérative agricole de Plessisville se sont groupés en un syndicat qui est affilié au Conseil régional de Plessisville et au Conseil central de Québec.

Le syndicat, qui compte une cinquantaine de membres, a demandé son certificat de reconnaissance syndicale. Les officiers de ce nouveau syndicat sont MM. Jean-Roch Tremblay, président; Roland Demers, vice-président; Louis-Philippe Carrier, secrétaire-archiviste; Marcel Dubois, secrétaire-trésorier, et Raymond Béliveau, sentinelle. M. l'abbé Gilles Joncas est l'aumônier de ce nouveau syndicat.

Chambly

Le Syndicat des employés de Bennett Limited, de Chambly, au cours de son assemblée générale régulière, procédait à l'élection annuelle de ses officiers pour l'année 1958-1959; M. Gérard Déguire, président sortant de charge, a été réélu par acclamation pour un autre mandat, ainsi que M. Gérard Massé, 1er vice-président et M. Louis Dubois, 2e vice-président; secrétaire-trésorier, M. Roland Boivin remplaçant M. Raynald Dallaire qui occupait ce poste auparavant; secrétaire-archiviste, M. Léon Legault.

Les directeurs élus, au nombre de dix, sont: MM. Germain Fournier, Dominique Daigneault, Jean-Maurice Savoie, Jules Gervais, Jean-Paul Martel, Jacques Savoie, Raymond Beaudry, Denis Caron, Mlle Fleurette Desbiens et M. Jean-Marc Brunelle, sentinelle.

Rien de nouveau à Radio-Canada

Au moment d'aller sous presse, il n'y a aucun développement à signaler dans les pourparlers entre les représentants de Radio-Canada et ceux du syndicat des réalisateurs et des autres syndicats sympathisants.

Tout ce que l'on sait, c'est que les négociations se poursuivent autour du projet de règlement soumis par les grévistes concernant la formation d'un tribunal d'arbitrage pour régler le cas des employés qui n'ont pas traversé les lignes de piquetage.

Trois-Rivières

L'Union nationale catholique des charpentiers-menuisiers des Trois-Rivières Inc., a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1958-1959.

Les officiers élus sont: MM. Alphonse Courteau, président; Omer Michaud, vice-président; Dominique Ebacher, secrétaire; Jules Diamond, assistant-secrétaire; Aimé Champagne, trésorier; Narcisse Arcand, assistant-trésorier; Arsène Parenteau, gardien; Aldéi Roy et Narcisse Arcand, auditeurs.

MM. Alphonse Courteau, Dominique Ebacher et Jules Diamond ont été délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c., des Trois-Rivières.

MM. Aimé Champagne, Alph. Courteau et Narcisse Arcand ont été délégués au Conseil de construction des Trois-Rivières.

M. Dominique Ebacher a été désigné au comité paritaire des Métiers de la construction des Trois-Rivières.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent d'affaires des Syndicats o.n.c., des Trois-Rivières.



PRESIDENT — M. Armand Morin, du "Droit", président de la Fédération des métiers de l'imprimerie du Canada, a été élu à l'unanimité président du Syndicat de l'industrie de l'imprimerie du diocèse d'Ottawa. M. Morin est le président-fondateur de cet organisme, dont il dirige les destinées depuis plus de trente ans.

Les travailleurs vont...

(Suite de la page 1)

de travailler depuis le 6 novembre 1958, près de deux mois après la fin de la convention;

ATTENDU que le Syndicat des Métallurgistes a rencontré à plusieurs reprises la direction locale et un représentant de la Griffin Wheel, de Chicago, compagnie qui contrôle la Griffin Steel, de St-Hyacinthe;

ATTENDU qu'en présence du comité syndical des métallurgistes le représentant de Griffin Wheel de Chicago a blâmé la gérance de Griffin Steel de St-Hyacinthe de son attitude envers les travailleurs et l'a reconnu responsable des difficultés actuelles;

ATTENDU qu'un certain nombre de points de la prochaine convention collective ont été réglés et que la Griffin Steel a même décidé de faire donner des cours de premiers soins à un certain nombre de personnes de même qu'à former ses surintendants et contremaitres à appliquer une convention collective;

ATTENDU que le salaire de base de Griffin Steel à Saint-Hyacinthe est de \$1.21 de l'heure, alors que pour le même travail il est de \$1.85 de l'heure à Chicago, et que la Griffin Steel vient d'embaucher à Winnipeg des employés sans expérience à raison de \$1.58 de l'heure;

ATTENDU que la Griffin Steel, au lieu de donner justice à ses travailleurs de Saint-Hyacinthe a simplement commencé des procédures en vue de détruire le syndicat et essayer d'amener ses travailleurs par la famine à retourner au travail à la suite d'une reddition sans conditions;

ATTENDU que les métallurgistes de Saint-Hyacinthe ont conscience de leur dignité et de leurs responsabilités;

ATTENDU qu'il a été démontré, sans contestation de la part de la Griffin Steel, que sur le prix d'une roue d'acier d'une valeur d'environ cinquante (50.00) dollars, la main-d'oeuvre directe ne représente au plus que dix p. 100 de ce prix, soit cinq (\$5.) dollars, et que si la Griffin Steel acceptait toutes les propositions monétaires du Syndicat, le coût de la main-d'oeuvre directe serait d'au plus six (\$6.00) dollars sur 50 dollars;

ATTENDU que la majorité du conseil municipal de St-Hyacinthe, de même que le comité de

police et le comité industriel semblent s'être coalisés pour favoriser la Griffin Steel et nuire au règlement du conflit actuel;

ATTENDU que la grande partie de la population de St-Hyacinthe est composée de travailleurs et que des milliers d'entre eux sont syndiqués;

ATTENDU que l'attitude des élus du peuple est incompréhensible lorsqu'ils font servir leur influence en faveur des puissants qui ne font qu'exploiter depuis des années la population ouvrière de St-Hyacinthe;

ATTENDU que les travailleurs de St-Hyacinthe en ont assez de se faire dire par tout le monde que leur ville est le paradis des salaires de famine;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'autres moyens de se faire entendre des autorités municipales de St-Hyacinthe qu'en organisant une parade et le piquetage de l'hôtel de ville, du comité de police et du comité industriel municipal;

IL EST RESOLU, avec l'appui du Conseil Central des Syndicats Nationaux Catholiques de St-Hyacinthe et de tous les syndicats qui lui sont affiliés:

- d'accorder leur meilleur appui aux métallurgistes à l'emploi de la Griffin Steel;
- de demander à toute la population de réaliser les injustices criantes dont les métallurgistes sont victimes;
- de dénoncer publiquement le conseil municipal, le comité de police et le comité industriel municipal pour leur attitude antisyndicale;
- de dénoncer publiquement la Griffin Steel pour son exploitation éhontée de sa main-d'oeuvre, ses procédures dilatoires et sa volonté de détruire un syndicat en vue de continuer de payer des salaires de famine;
- de publier cette résolution après en avoir transmis copie au maire et à tous les échevins de St-Hyacinthe;
- de continuer à renseigner toute la population de Saint-Hyacinthe sur la situation intolérable dans laquelle les métallurgistes de Griffin Steel se trouvent placés tant à cause de la politique inhumaine de la compagnie qu'à cause de tous les appuis qu'elle trouve au près des autorités municipales du comité de police et du comité industriel municipal.

MONTREAL WHITE COLLAR WORKERS

Municipal Employees Offered 8 Per Cent Wage Raise

The City of Montreal Administration had made an offer of an eight p. 100 salary increase for a two-year collective labor agreement retroactive to December 1, 1958, to its white collar employees in reply to the 10 cent an hour increase demanded by the National Union of Municipal Employees of Montreal, C.C.C.L.

In addition, the city is willing to settle 1,000 collective and 200 private grievances. The C.C.C.L. union group comprises 3,400 white collar employees and 600 non-unionized men and women.

In making the announcement, Chairman J. M. Savignac of the Executive Committee of the City of Montreal, said an eight p. 100 increase represents an additional disbursement of \$2,600,000 from last December 1 to April 30, 1960, and would be paid out of the city's 1959-60 budget.

As "Le Travail" goes to press no answer has been received from the white collar workers.

IN PARLIAMENT

Wage Increases Haven't Caused Inflation

OTTAWA (CPA)—Concerted efforts to make labor the "scapegoat" for inflation were strongly attacked during the Throne Speech debate in the Commons by Arnold Peters (CCF-Temiskaming).

Official government figures, he pointed out, "suggest that wages have been slightly lower than the increase in productivity."

"This would tend to contradict completely the statements of the manufacturers' association, newspapers and financial publications that increases in wages are responsible for the high cost of living", he said.

"For this period, 1947 to 1955, productivity in manufacturing rose by 32.12 p. 100 and real wage rates by only 30.51 p. 100", the CCF member continued.

CCF members, he said, support the recent Canadian Labor Congress demand for immediate public investigation of price policies in the auto, steel, farm implement and other basic industries.

"Statistics are available by the score to prove to us that both wages and prices are rising independently of each other", Peters continued.

Union demands for wage increases, which have been justified before conciliation boards and public opinion "as only maintaining the standard of living that their employees previously enjoyed, often lag months and sometimes years behind boosts in the cost of living, "and the worker finds that after obtaining a wage increase he has not been able to maintain his standard of living", Peters stated.

The Prime Minister's demand that labor "hold the line", made at the CLC convention in Winnipeg last April, was branded "unfair" by Peters, who noted

that Mr. Diefenbaker made "no effort to preach restraint to the other segments of our economy".

Citing UAW president Walter Reuther's offer to maintain or even reduce wage levels if auto prices were lowered by \$200 as an example of labor's willingness to co-operate, Peters noted that Reuther "was told to mind his own business, to run his union, and they would run their companies".

The subsequent wage increase, he said, demonstrated that "in application, a wage increase is desirable to big business which operates, in the main, on the principle of cost of production plus a pre-determined mark-up or profit.

"The higher the cost, the higher the profit. An example is Massey-Harris who in the ten-year period, according to the "Financial Post", was able to increase its profits by 254 p. 100".

Unionists, Peters said, contend that "prices are rising because of other factors over which they have no control", rather than because of wage boosts.

"The workers of Canada have no alternative but to join together with their fellow-workers in order to protect themselves against the system under which we live".

The Hamilton Stelco strike revealed that Stelco's profits had increased 790 p. 100 between 1946 and 1956, but average weekly wages went up only 60 p. 100. "The worst offender in the non-labor price rise has been the profit element".

The problem, now one of rising prices and not "inflation", must be met "for the health of our own economy and is also essential to the interests of the free world in general and the needs of mankind", Peters concluded, in outlining the following CCC remedies:

- A planned economy to stabilize the dollar and provide employment;
- A planned and integrated economy of the Western world to meet the economic threat posed by communism;
- Elimination of "a large share of our unproductive defence expenditures";
- "The present aim of scarcity so as to maintain prices be replaced by an aim of plenty, planned so as to lower prices";
- After investigation, preparedness to advocate price regulation — not price freeze — if necessary to stabilize purchasing power in our economy; and
- A national investment board to make sure that institutions and individuals controlling credit will "pursue policies that are in the public interest".

Quebec Remembers the Asbestos Strike

Ten years ago, on February 13, 1949, five thousand asbestos miners went on strike, without warning, in Asbestos and Thetford Mines.

Except for the number of workers involved, nothing in this decision was very impressive. Everyone, from the man in the street to the strikers themselves, believed that it was an ordinary strike, with nothing special, and that it would soon be over. Labor leaders, assessing the economic consequences of the work stoppage, felt sure that the companies concerned (five in all) would not resist very long. Quebec's asbestos fields were producing 70 per cent of the free world's asbestos output, a badly needed mineral, essential to a number of basic industries. The North American economy was then in full expansion; no industry could afford to have its production severely curtailed as orders were rolling in.

Newspapermen were rushed to the scene without their toothbrushes; they were told that it would be a one day affair, worth a half column.

In fact, it lasted for five months.

Never had a strike supplied the press with more copy, in this Province, although the Union's demands were remarkably modest. The base rate being 85 cents an hour, a 15 cents increase was the basic claim of the miners. They also wanted an improvement of the industry's health standards (control of dust condition) and a few fringe benefits already in force in most industries throughout Canada.

Had the companies agreed to grant the requested pay hike (pulp and paper workers were getting 1.25 an hour) and met the Union half way on other demands, a quick settlement could have been reached within two or three days and no one would even remember that a strike took place in 1949.

But such was not the course the companies would follow. Why did they meet such reasonable demands with a stern refusal? Why was the Provincial Police sent in within a week? Why was a half million suit initiated against the Union three days after the strike broke out? Why did the provincial government denounce the strike publicly as soon as it was announced? In other terms, what caused the asbestos strike to become one of the most publicized and most bitterly fought labor battles in Canada's labor history?

Hundreds of answers were given at the time of the dispute and many more since. Most of these are partly true. Of course, there is no single explanation to a social phenomenon of such magnitude.

There certainly is some merit to the economists' diagnosis: Quebec's inferior wages could not survive the post-war period. Quebec's labor was sick and tired of getting lower pay from companies whose profits were the highest in Canada.

Sensing the trend towards stiffer demands from labor, the Provincial Government had just made a brave try to force organized labor into a legal straight jacket. But Bill 5 had met with such opposition from labor, the Church and the press that it had to be swallowed back before the Assembly could vote upon it.

Industrial hygiene had become a major issue with public opinion. The silicosis scandal at St. Remi d'Amherst (forty men dead of silicosis within two years) had prompted an enquiry into asbestosis, another industrial disease.

Technological changes also played a role: asbestos mining was being transferred from open pits to underground operation. Labor was apprehensive about the new requirements of the jobs, management feared the crippling effect of union supervision.

Finally, the union involved was the Canadian Catholic Confederation of Labor, a labor group whose bargaining style and fighting spirit had undergone major changes over the past few years. The CCCL had emerged from the war period as one of the most dynamic and militant organizations in the labor field. Moreover, it stood closer to the French Canadian Community and more deeply rooted in Quebec than either the Canadian Labor Congress or the Trades and Labor Congress.

All these circumstances were so blended as to form a highly explosive compound. For the first time, the whole community was to feel involved in a major labor conflict.

That, I think, was important. Quebec remembers the asbestos strike, not only for its lasting effects which are still felt in the labor section of the Province, but because the community as a whole played a role in it.

Gérard Pelletier

WINDSOR MILLS

Canada Paper Workers Sign Labor Contract

The National Union of Pulp and Paper Workers of Windsor Mills and the Canada Paper Company agree on terms for the signing of a two-year collective labor agreement.

The Windsor Mills paper workers have obtained a five p. 100 salary increase which is retroactive to May 1, 1958, and the contract shall remain in force until April 30, 1960, the expiration date.

The union has also won for the employees an extra week paid vacation after 25 years service, an increase in night shift premiums and further benefits in case of sickness. Several improvements have also been secured in job rates.

Mr. Jean Marie Morin, represented the National Pulp and Paper Federation while Messrs. L. P. Corriveau, local union president, Mathias Peloquin, vice-president, Eugene Trifirio, secretary and G. Menard, treasurer, acted for the employees of Canada Paper Company.

ARE YOU SURE IT'S HERE?

Mr. W. Smith,
82 Sedgwick Crescent,
Victoria, B.C.

Mr. John Jones,
123 Green Street,
Toronto, 2 Ontario.

CORRECT POSTAGE
CORRECT RETURN
ADDRESS
CORRECT POSTAL
ADDRESS
CORRECT POSTAL ZONE
RURAL ROUTE or BOX NO

Remember
the 5 POINTS
for CORRECT
ADDRESSING

1. Name and initials of the person to whom mail is addressed.
2. Correct street address, Post Office Box number, or Rural Route number.
3. City (include correct zone number if applicable), town or village.
4. Province, state (or equivalent) and country.
5. Your own name and address in upper lefthand corner.



CANADA POST OFFICE

Declares Pastoral Letter...

(continued from page 8)

POSITION HELD CLEAR

"There was no objection to the resolution on the part of the Quebec Hierarchy, which was represented at the convention by the Chaplain General of the CCCL, Canon Henri Pichette. "Thus, it would seem rather obvious that the Archbishops and Bishops of Quebec did not intend to limit their support of union security only to Christian or Catholic unions. If they were convinced (as some proponents of right-of-work legislation seem to be) that the neutral unions of Canada are too secularistic to be given the protection of union security, presumably they would have objected to CCCL's affiliating with the national federation of these neutral unions and to its being bound by the constitution of this federation".

(LABOR)

Pay Raise of 50 Cents An Hour At Sorel Industries

Long strike brought to an end with signing of a three-year collective labor agreement - Members voted unanimously to accept terms of new labor contract - Basic salaries rise from \$1.20 an hour to \$1.61 in addition to 9 cents an hour in marginal benefits - Retroactivity from October 10, 1957, for all hours worked

The Metal Industry Union of Sorel, which at present groups some 250 employees of Sorel Industries Limited have signed a new collective labor agreement which will remain in force for a period of three years and provides salary increases of 41 cents an hour and another hike of 9 cents an hour in different

marginal fringe benefits.

Both parties also agreed that retroactivity will be paid from October 10 1957 for all hours worked from that date and that all workers actually on the company's pay roll or not will receive an increase of 8 cents an hour.

In terminating the strike

the company equally accepted that half of vacation benefits be paid in addition to the retroactivity which means that for the period of the strike each employee will receive either two or three weeks pay.

The strike which began on November 19 idled about 250 employees of Sorel Industries Limited.

Salaries and work hours

The principal advantages secured for the workers are salaries and hours of work. An hourly wage increase of 10 cents from January 1st, 1959 of which 8 cents will be retroactive from October 10, 1957, has been won and on February 1st, 1959, another 2 cents hourly hike which will improve the insurance-hospitalization plan; on January 1st, 1960, another hourly wage raise of 12 cents will be paid to the workers; on September 1st, 1960, the work-week will be reduced from 45 to 42½ hours with 6 per cent compensation which will bring the hourly basic wage rate to \$1.51. The first of January 1961, another reduction in weekly working hours from 42½ to 41½ with 3 per cent compensation and finally another reduction in working hours on September 1st, 1961, which will bring the basic salary rate to \$1.61 an hour for a 40-hour work week.

Other benefits secured

The clause covering seniority has been improved and no discrimination will be shown towards the strikers while Union and Company will work on a new job classification set-up during the life of the agreement.

The workers were back on their jobs five days after the regulation of the conflict. Both Company and Union are working on a formula covering Union security.

An improvement has also taken place in the clause covering vacations, with workers with five years service being given an additional half-day paid vacation yearly which totals three weeks paid vacations after 15 years service with the company.

And in future, foremen do not have the right to perform work reserved for hourly-rated workers.

Messrs. Gerard Picard, president of the C.C.C.L. National Metal Trades Federation, S. Ted Payne, vice-president of the shipyard division of the Federation, Alfred Pednault, C.C.C.L. representative in Sorel, Lucien Demers, Adelard Leroux, Rene Keine, Oscar Galien, Jean Rousseau, Maurice Jean and Arthur Demers represented the Union.

Mr. Fernand Villeneuve, assisted by Mr. Louis Pelletier, directed the strike at Sorel Industries Limited.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

M. B. A. meeting

The tentative date set for the regular meeting of Canadian Vickers Mutual Benefit Association is next Wednesday February 25.

There are now a few vacancies in the Association to be filled due to former members having left the employ of the company on pension.

All members of the M. B. A. should be present at this important meeting and take an active part in nominations and elections of officers Plan to attend.

Union membership

Christian duty

Britain's noted trade unionist evangelist, the Reverend William Gowland, who preaches unionism along with the Gospel, declared in Vancouver, B.C. the other day that holding a union card and attending union meetings is the duty of every good Christian.

"I'd rather see a Christian help carry the burden of union leadership than see him at church committee meetings every night of the week" he stressed.

He went on to say that he "hoped the churches would bring the forces of the Christian faith to the formation of a broad-based Canadian labor party like Britains'".

Further, he pointed out that the greatest bulwark against Communism is the trade union movement.

Pay raises for shipyard workers

Twenty-two unions representing over 2800 workers in four British Columbia shipyards have won a wage increase of 8 per cent over a two-year period and greatly improved conditions in paid vacations.

The unions were considering a strike vote when a settlement of the dispute was reached in conciliation.

To build missile frigates

Workers at the New York Shipbuilding Corporation of Camden, N.J. will soon be building two missile-firing frigates in addition to the many other projects they are now completing for the American Government.

A \$49,800,000 contract for the two ships was awarded the company last month.

A spokesman for the shipbuilding company said the new contract would enable his firm to maintain employment of a peak force of 10,200 employees for at least two years.

Long strike ended

One of the longest and bitterest strikes in Canadian history has been ended at Windsor, Nova Scotia with a settlement being reached between the Quarry Workers' Union and the Canadian Gypsum Company, an American controlled corporation.

The agreement provides a wage increase of 12 cents an hour now, 8 cents more in six months

and 5 cents more in 18 months.

Also the work week has been reduced from 48 to 42 hours now and 40 hours in 18 months. The strike began October 31 1957 and was prolonged by the company's adamant stand. Recently picketing was curbed by an injunction the company obtained in court.

However, a general strike in the province to back up the Quarry Workers' Union was planned by the Nova Scotia Federation of Labor, and this brought things to a head.

* * *

British Tory's anti-union talk

Union leaders in Vancouver, B.C. have blasted criticism of unions by a Conservative Member of the British Parliament on a recent visit to British Columbia.

They said that the British Tory, E.H.C. Leather was "simply parroted a lot of things said by employer groups in Canada" in his anti-union speech before an employer group, the Truck Loggers Association.

"He has a nerve coming to Canada and telling us what's wrong with our labor movement" said President Bill Black of the B.C. Federation of Labor. "He conveniently forgot about the major strikes they have had in Britain".

"It is strange that before he sounded off he did not come in to talk to us and get both sides of the picture", added Tom Gooderham, regional director of the Canadian Labor Congress.

Perhaps our British "friend" was brainwashed to the point of no return!

Higgins Analyzes Document

Declares Pastoral Letter Backed Union Shop For All

There has been widespread misuse in the United States of a Pastoral Letter issued in 1950 by the archbishops and bishops of the province of Quebec, according to Monsignor George G. Higgins, director of the social action department of the National Catholic Welfare Conference in Washington, D.C.

The Pastoral Letter was entitled, "The Problem of the Worker in the Light of the Social Doctrine of the Church". In an article written for Catholic publications, Father Higgins points out that the letter defended "union security" provisions of collective bargaining contracts "as not only morally defensible, but desirable and necessary".

He recalls that the letter explicitly declared: "Employers and legislation must favor this security. It is up to the employers and employes to determine, according to circumstances, through a collective agreement, the formula by which the union security will be assured in every case".

FIGURED IN U.S. DEBATE

Monsignor Higgins goes on to make these points:

"During the past few years this particular paragraph and certain related sections of the Quebec Pastoral have figured rather prominently in the continuing debate in the United States on the subject of 'right-to-work' legislation (which would outlaw union shop agreements.) Some opponents of right-to-work legislation have cited the Quebec Pastoral as an argument in favor of the union shop.

But proponents of right-to-work legislation would have none of this. They have contended that the Archbishops and Bishops of Quebec favor the union shop only if the unions are Christian and Catholic.

"As soon as the news of this disagreement had made its way to Canada, the Director of the Social Action Department of the Canadian Catholic Conference in Ottawa and the Director of the Department of Industrial Relations at Laval University in Quebec emphatically stated for the public record that U.S. proponents of right-to-work legislation had seriously erred in their interpretation of the Quebec Pastoral.

NOT LIMITED

"They said unequivocally that the Quebec Hierarchy's support of union security was not meant to be limited only to Christian or Catholic unions and that consequently their Pastoral Letter should not be cited in the United States as an argument in favor of right-to-work legislation.

"Unfortunately, however, little or no attention has been paid to the statements of these two Canadian priests whose authoritative credentials, by the way, are hardly open to question. In spite of their objections the Quebec Pastoral is still being cited arbitrarily as an argument against the union shop in the United States and in favor of right-to-work legislation.

"It is doubtful, however, that this can go on much longer in view of what happened recently at the annual convention of the Canadian Catholic Confederation of Labor. The CCCL convention, which was held in Montreal during the last week of September, unanimously adopted a resolution approving in principle the affiliation of the CCCL and the Canadian Labor Congress (the Canadian equivalent of the AFL-CIO) and instructed its Labor Unity Committee to negotiate affiliation under the status of a national union.

(Continued on page 7)

